

**RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES
AU SUJET DU PREAVIS No.5/13**

Objet	Déferrisation des eaux issues des captages de la Reculannaz
Opération proposée	<ul style="list-style-type: none"> -Installation de 2 nouvelles pompes immergées dans le puits de la Reculannaz -Construction d'une station de traitement enterrée en prolongement du réservoir existant à Montillier -Installation d'une unité de déferrisation composée de 2 chaînes de traitement -Raccordement du site de Montillier au collecteur d'eaux usées de Pré Baulan -Pose d'un système de désinfection UV au réservoir de Montillier -Adaptation du système général de télécommande du Service des eaux
Réalisation	De mi-septembre 2013 à début avril 2014
Coût de l'opération	1'535'000.—CHF dont 171'771.02 CHF déjà investis pour les études et investigations préalables
Financement	Par trésorerie et/ou emprunt aux meilleures conditions, dans les limites fixées par le plafond d'endettement validé par le Conseil communal
Amortissement	L'investissement de FR, 1'535'000.— sera amorti par un prélèvement au fonds de réserve » Extension des eaux » Compte 9280.1, qui présente au 31.12.2012 un solde de Fr. 3'023'492.52
Planification de la dépense	Selon le plan d'investissement : 1'400'000.-- CHF réparti entre les années 2012 et 2015

Préambule :

La commission chargée d'examiner le préavis no 5/13 a invité la COFIN à participer à sa séance de travail du lundi 15 avril.

Messieurs Guy Maurer et le sous-signé rapporteur ont souscrit à cette invitation. Ils remercient vivement notre syndic Luc-Etienne Rossier, ainsi que Messieurs Sylvain Rochat, du service des eaux et Marc Dworak du bureau Herter & Wiesmann pour leurs explications claires et détaillées.

Une visite du site de la Reculannaz a permis de confirmer la nécessité d'entreprendre ces travaux d'assainissement, par ailleurs exigés par le canton.

Remarques :

Le montant du crédit demandé, prévu dans le plan d'investissement, est nécessaire, voire indispensable, pour notre Commune, s'agissant de l'assainissement et de l'amélioration du débit de notre réseau d'eau potable.

Un tel investissement n'est pas de nature à générer de nouvelles recettes, et n'engendre pas de coût supplémentaire sur le compte de fonctionnement.

Ces mesures visent avant tout à l'amélioration de la qualité de notre eau brute, et à la diminution de l'entretien des ouvrages, dû à l'encrassement des installations.

Il s'agit du dernier investissement important nécessaire, afin que notre commune dispose d'une eau de qualité, digne d'Aubonne.

Il est à noter qu'au vu du développement de l'urbanisme que va connaître notre commune ces prochaines années, des achats d'eau à terme auprès de distributeurs voisins sera inéluctable en période de forte consommation.

Conclusion :

Compte tenu de ce qui précède, la Commission des finances, à l'unanimité de ses membres, préavis positivement à l'octroi de ce crédit.

Le rapporteur : Daniel Blanchard



Aubonne, le 16 avril 2013